

le Cémaphore

Bulletin d'information
sur la mobilité



Au sommaire

LES SUJETS DU MOIS

- Le Centre de Documentation et de Diffusion en Mobilité.
- «Ciruler librement, c'est circuler autrement» à Chaudfontaine
 - Le parking «Très Petites Voitures» à Dinant
 - La fiche d'accessibilité : le plan d'accès du futur

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

L'AGENDA

BILLET D'HUMOUR

Le CeMaphore est un élément dynamique du réseau des Conseillers en Mobilité. Au fil des numéros, il vous propose des informations spécifiques et ponctuelles liées au Réseau et à son contexte : l'actualité, les informations venant des CeM, les informations venant de la Région, les informations sur des résultats d'études (belges ou européennes), le Centre de Documentation (livres, articles, dossiers, etc.), les manifestations (colloques, débats, séminaires, etc.), les ressources (personnes et institutions de contact).

Éditorial

Vive la rentrée pour le réseau des CeM !

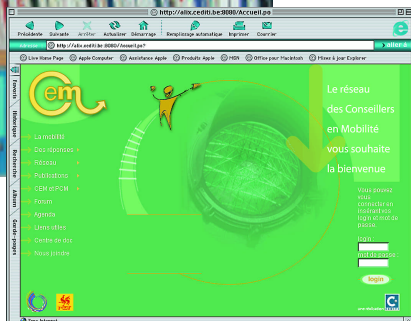
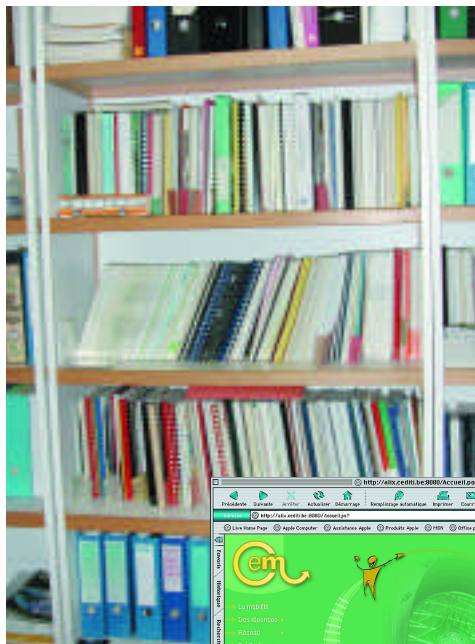
Six mois après son lancement, le Réseau des CeM peut établir un premier bilan de ses activités.

Les premiers temps ont été essentiellement consacrés à la mise en place d'outils d'information et de formation. Ainsi, le «Cémaphore» en est à son 3^{ème} numéro et le prochain dossier thématique consacré aux pièges de la mise en œuvre des plans communaux de mobilité paraîtra en octobre prochain. Le site Internet et le forum de discussion sont quant à eux en voie d'achèvement et seront bientôt mis à votre disposition. Quant aux formations semestrielles, vous avez été nombreux à participer aux premières sessions qui se sont déroulées en juin dernier.

Avec la rentrée de septembre, l'accent sera plus particulièrement mis sur la participation. Nous vous demanderons d'abord de répondre à une enquête destinée à définir vos attentes et besoins par rapport au Réseau et au Centre de Documentation. Les résultats obtenus serviront de base à l'organisation d'un premier groupe de travail. Nous vous invitons par ailleurs à participer activement à la vie du Réseau en le sollicitant ou en nous faisant, par exemple, parvenir vos articles sur la mobilité, comme deux CeM l'ont fait pour ce numéro, ou vos suggestions et commentaires sur les services mis en place.

Le Réseau et le Centre de Documentation sont vos outils ! Ils sont donc à votre disposition et nous ferons tout pour qu'ils vous soient utiles dans le cadre de vos activités

Isabelle Dullaert, Gestionnaire du Réseau et
Delphine Rossomme, Gestionnaire du Centre de
Documentation



VUES – le Centre de documentation et la page d'accueil du site internet du Réseau des CeM
SOURCE – Photos IV

À PROPOS

Le Centre de Documentation

Les objectifs du Centre

Le Centre de Documentation et de Diffusion en Mobilité a pour missions :

- de mettre de l'information ayant trait à la mobilité à la disposition des CeM, des acteurs locaux de la mobilité (TEC, SNCB, élus, administrations régionales, intercommunales, associations spécialisées...) et du public au sens large ;
- de constituer une base de données des personnes et institutions ressources en mobilité ainsi qu'une base de données d'initiatives intéressantes en la matière, en Belgique mais également à l'étranger ;
- de diffuser les publications et autres informations provenant du réseau des CeM.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Centre de Documentation, dispose d'un budget lui permettant d'acquérir des ouvrages de référence et de s'abonner à des périodiques spécialisés. Il possède également un accès à Internet et aux nouvelles technologies de l'information. Enfin, la documentaliste entretient des contacts réguliers avec d'autres Centres de documentation comme ceux de l'IBSR, de l'UITP,...

Les services que le Centre de Documentation peut vous rendre :

Dans un premier temps, le Centre de Documentation et de Diffusion en Mobilité offrira les services suivants:

1. Recherches documentaires

Le Centre est à votre disposition pour vous aider à répondre aux questions que vous vous posez en matière de mobilité, transport, infrastructure routière, ... La documentaliste vous fournira une documentation détaillée et précise.

Voici quelques exemples de questions que vous pouvez lui poser :

- Quelle est la législation en vigueur en matière d'aménagements cyclables en Belgique ? Que se fait-il en France ?
La documentaliste constituera alors un dossier documentaire reprenant la législation en vigueur ainsi que les propositions de loi et quelques articles marquants. Elle reprendra également la législation française et des exemples d'application suivant votre situation (petite commune, ville, ...).
- Comment puis-je faire connaître la mise en place d'un service de «vélo-école» dans ma commune ?

Le Centre vous enverra des exemples de promotion réalisés par des associations (françaises, néerlandaises, ...) ainsi qu'une fiche technique reprenant les éléments à ne pas oublier.

- Comment dimensionner un parking ?

Le Centre vous enverra une fiche technique répondant au mieux à votre situation.

Vous voyez que ce service est vraiment là pour vous. Alors, n'hésitez pas à contacter la documentaliste (voir coordonnées infra) qui mettra tout en œuvre pour trouver l'information que vous recherchez.

2. Constitution de dossiers documentaires

Une autre mission de la documentaliste consiste à composer des dossiers documentaires traitant d'un sujet spécifique ou d'une question concrète. Exemples : «L'éducation et la sensibilisation à la pratique de la bicyclette», «L'utilisation de dispositifs provisoires dans la conception des aménagements d'espace public», ... Ces dossiers comprendront des extraits de livres et des articles sur le sujet, des exemples, des éléments concrets comme les coûts, ... Si vous pensez à des sujets intéressants pour de tels dossiers, n'hésitez pas à en informer le Centre de Documentation.

... et de diffusion en Mobilité

par D. Rossomme, gestionnaire du Centre

3. Prêt de documents

Le Centre met à votre disposition les ouvrages et documents qu'il a en sa possession en vous permettant de les emprunter. Pour cela, il vous suffit de nous envoyer un fax ou un e-mail avec les références du document désiré et nous vous l'enversons par la poste. Si ce document est déjà emprunté, il est possible de le réserver afin de pouvoir en disposer dès son retour. Ce retour se fera également par voie postale.

Modalités :

- Pour les CeM et acteurs de la mobilité : un maximum de 5 livres (pas plus de 2 traitant du même sujet) pour une durée de 3 semaines avec possibilité de prolonger l'emprunt de 2 x 1 semaine. Bien entendu, ces modalités peuvent être adaptées suivant les circonstances.
- Pour le grand public (étudiants, ...) : dans un premier temps, ce service ne sera pas accessible. Cependant, la documentation est consultable sur place et sur rendez-vous.

4. Sommaires de revues :

Ce service est réservé aux CeM.

Le Centre est abonné à de nombreux périodiques. Vous, CeM, pourrez choisir, au sein d'une liste qui vous sera prochainement envoyée, un maximum de 5 revues dont vous recevrez régulièrement les sommaires. Si un ou plusieurs articles repris dans ces sommaires vous intéressent, il vous suffira alors de nous l'indiquer et le Centre vous en fera parvenir une copie.

5. La Diffusion Sélective d'Informations (= DSI) :

Ce service est réservé aux CeM.

Grâce à l'informatique, nous pouvons enregistrer vos centres d'intérêt et vous tenir informés des acquisitions faites par le centre sur ces sujets. Exemple : vous êtes intéressés par les deux sujets suivants : le transport ferroviaire de marchandises et la problématique des ronds-points. Vous en informez la documentaliste. Celle-ci vous enverra alors régulièrement une liste reprenant les références des ouvrages et autres documents qui traitent de ces matières et disponible au Centre.

6. Inventaires :

Ce service est réservé aux CeM et aux acteurs de la mobilité.

Au mois d'octobre prochain, le Centre vous fera parvenir un inventaire de tous les documents (ouvrages, revues, dossiers thématiques, ...) qu'il a acquis depuis sa création. Si vous nous en faites la demande (par fax ou e-mail), vous pourrez recevoir tous les deux mois une mise à jour de cet inventaire sous format papier ou via e-mail.

Le site internet

D'ici peu, le Centre de Documentation et de Diffusion en Mobilité aura son propre site. Plusieurs services décrits ci-dessus seront alors accessibles via Internet. Une interface de recherche vous permettra de consulter aisément le catalogue des acquisitions et de passer vos commandes en ligne, vous pourrez télécharger la liste des dossiers documentaires ainsi que faire des suggestions d'achat, ...

Bref, un outil interactif utile pour tous les CeM et les acteurs de la mobilité en Wallonie !

Vous le voyez, le Centre de Documentation et de Diffusion en Mobilité est un outil intéressant de soutien à vos activités dans ce domaine. Vos demandes, questions, remarques, avis et conseils de lecture et d'achat permettront à ses gestionnaires d'adapter ses services afin qu'ils répondent pleinement à vos besoins.

Alors, n'hésitez plus et contactez ce nouvel interlocuteur de la mobilité en Wallonie !

Nous contacter

Le centre est ouvert les mardi et mercredi ainsi que le jeudi matin.

Contact : Delphine Rossomme
Centre de Documentation et de Diffusion en Mobilité
CAMET – D311
Boulevard du Nord, 8
5000 Namur
Tél. : 081/773125 – Fax : 081/773822
E-mail : centre-doc-mobilite@met.wallonie.be



DU CÔTÉ DES CEM

SEMAINE DE LA MOBILITÉ DU 22 AU 30 SEPTEMBRE 2001 – Commune de Chaudfontaine. «Circuler librement, c'est circuler autrement»

par Stéphane Poncelet, CeM de la commune de Chaudfontaine



VUES – à gauche : le réseau RAVEL à proximité de l'école communale du Val et de la ligne TGV en construction à Vaux-sous-Chèvremont ;
à droite : signalisation «type» sur le réseau RAVEL

SOURCES – Photos Stéphane Poncelet et MET

À pied, ça roule sur nos trottoirs accessibles à tous

Le projet proposé consiste à analyser les difficultés observées sur un cheminement piéton très fréquenté par une diversité de la population (personnes âgées, écoliers, mamans avec landau, etc.) et choisi au Centre d'Embourg, à proximité des commerces, d'arrêts de bus (terminus ligne 30 du TEC), d'une école et d'un centre multifonctionnel (bibliothèque, etc.).

Un examen des lieux sera effectué par le Conseiller en Mobilité avec l'aide des cinq fiches d'analyse (cheminement, traversées, repérage tactile, comportement, conception) en préalable et pendant la Semaine de la Mobilité. Le cheminement piéton sera matérialisé par des balises spécifiques «emaine de la Mobilité». Les obstacles seront mis en évidence (présence d'affiches, etc.).

Des mises en situation «chaise roulante» et «malvoyant» seront effectuées. Sur base d'une analyse de terrain et avis des utilisateurs, des propositions seront envisagées afin d'améliorer la situation.

La Commune de Chaudfontaine a décidé de participer à la Semaine de la Mobilité initiée par la Région wallonne, en présentant trois projets permettant d'aborder la mobilité sous différents aspects. Les projets présentés ayant été sélectionnés par le Comité d'accompagnement régional, bénéficieront de subventions de la Région wallonne.

Vive la rue calmement et en toute sécurité

Des essais de mise en zone 30 seront réalisés dans deux rues de la Commune situées dans des quartiers résidentiels et / ou à proximité d'une école et d'un centre multifonctionnel (rue des Coquelicots à Mehagne et Allée de la Pommelette à Beaufays).

Sur base de la concertation organisée avec les services communaux concernés, la Police, les riverains, etc., des obstacles temporaires légers seront mis en place dans les rues concernées. Les panneaux adéquats seront placés, de même que des affiches annonçant la Semaine de la mobilité. Des feuillets relatifs à la Semaine de la Mobilité seront distribués aux riverains.

L'objectif principal des projets proposés consistera à l'analyse de la faisabilité définitive de passage des rues concernées en zone 30.





DU CÔTÉ DES CEM

Le parking «Très Petites Voitures» à Dinant par V. Leclère, CeM de la Ville de Dinant

VUES – Emplacements de parking pour véhicule de petite taille, Dinant

SOURCE – Photo V. Leclère

Le chemin des écoliers avec le réseau RAVeL valcaprimontois

Le projet proposé consiste à sensibiliser et à informer les écoliers (et les riverains) sur l'opportunité d'utiliser le futur tracé du réseau autonome des voies lentes, le RAVeL (en cours de finition) situé le long de la ligne TGV, en sécurité et de mettre en évidence les divers avantages qu'il pourra représenter :

- essentiellement pour l'accessibilité à l'école mais aussi aux commerces et aux transports en commun ;
- connexion avec les différents quartiers ;
- lieu de promenade en vélo et à pied.

La Semaine de la Mobilité sera l'occasion de visualiser sur le terrain, les possibilités d'accès au RAVeL, notamment par un ramassage scolaire à pied à partir du domicile des enfants de Vaux-sous-Chèvremont se rendant à l'école. Les cheminements vers l'école seront matérialisés à l'aide des affiches conçues pour la Semaine de la Mobilité.

Les habitants seront aussi conviés à visiter le RAVeL, avec l'aide du Comité d'accompagnement du chantier TGV.

La Ville de Dinant est implantée dans la vallée de la Meuse, fortement encaissée, avec une plaine alluviale étroite. Cette contrainte géographique réduit sensiblement l'espace public et, par voie de conséquence, les possibilités de stationnement à Dinant.

Au vu de l'accroissement, dans le charroi automobile, de véhicules de moins de trois mètres, la Ville de Dinant a créé une douzaine d'emplacements de parking non payants pour ce type de véhicule compact, dans des espaces perdus pour le stationnement de voitures classiques, à des endroits stratégiques de la Ville (Hôtel de Ville, Poste, Collégiale, écoles, supermarché, places publiques).

Cette première initiative communale n'entraîne pas la suppression de places de parking pour des automobiles ordinaires, mais occasionne, au contraire, une augmentation de l'offre de stationnement à Dinant. Les véhicules de moins de trois mètres, plus adaptés à une utilisation solitaire de l'automobile en milieu urbain, possèdent, dès à présent, leurs emplacements spécifiques, sans devoir occuper les places de parking classiques.

Coordination et Renseignements :
Échevinat de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
Tél. 04 361 54 76 – 04 361 54 74
Fax 04 361 55 40
E-mail : commune@chaudfontaine.be
Internet : <http://www.chaudfontaine.be>

VUE – Groupe d'élèves sur le RAVeL1

SOURCE – Photo Brent

Vincent Leclère
CeM de la Ville de Dinant
Rue Grande, 12
5500 Dinant
Tél : 082/213.277
Internet : www.dinant.be





La fiche d'accessibilité: le plan d'accès du futur

À l'occasion de la 2^{ème} Semaine de la Mobilité, la Direction générale des Transports du MET (D311) vous propose un nouvel outil pour promouvoir la mobilité durable : la fiche d'accessibilité multimodale.

Qu'entend-on par fiche d'accessibilité ?

La fiche d'accessibilité est un document qui présente de manière synthétique toutes les informations nécessaires pour se rendre dans un lieu déterminé par tous les moyens de transport disponibles. Ce document au format A4 présente sur une face l'information pratique relative aussi bien au train, au bus, à la voiture, qu'au vélo ou encore à la marche. Tandis qu'au verso, une carte permet de localiser les différents éléments mentionnés.

Une fiche d'accessibilité, pour qui, pour quoi ?

Les fiches d'accessibilité visent avant tout à susciter un transfert modal de la voiture vers les autres modes de transport grâce à une meilleure information sur les alternatives existantes.

Qui peut faire une fiche d'accessibilité ?

Toute organisation susceptible de recevoir des visiteurs extérieurs est conviée à élaborer une fiche d'accessibilité pour autant qu'il existe au moins une alternative valable à l'utilisation de la voiture pour rejoindre le site.

Comment faire une fiche d'accessibilité ?

Guide de la fiche d'accessibilité

Sur simple demande, le Service Fiches d'Accessibilité vous fait parvenir le Guide de la fiche d'accessibilité et les modèles de fiches, en version papier et sur disquette. Ces informations sont également disponibles en format Word sur Internet à l'adresse <http://www.semainemobilite.org>.

Collecte et encodage des informations

La première étape consiste à rassembler l'information qui sera présentée dans la fiche : les horaires de train et de bus, la localisation des arrêts, les parkings, les itinéraires pour piétons, cyclistes et automobilistes, les coordonnées des sociétés de taxi, etc. Cette information est encodée dans des fichiers modèles selon un canevas très simple. Plusieurs modèles de fiches terminées sont proposés.

La carte muette

Vous demandez ensuite au Service Fiches d'Accessibilité une carte muette de la zone concernée par l'accès à votre site (englobant en général la gare la plus proche)

Report des informations sur la carte muette

Vous indiquez sur la carte toutes les indications que vous souhaitez y voir figurer : parkings, arrêts de bus, itinéraires, points de repère, points d'embarquement des taxis, etc.

Mise au net de la carte par le Service Fiches d'Accessibilité

Vous envoyez la carte et toutes les informations au Service qui mettra la carte au net pour vous et vous la renverra.

Impression et diffusion de la fiche d'accessibilité

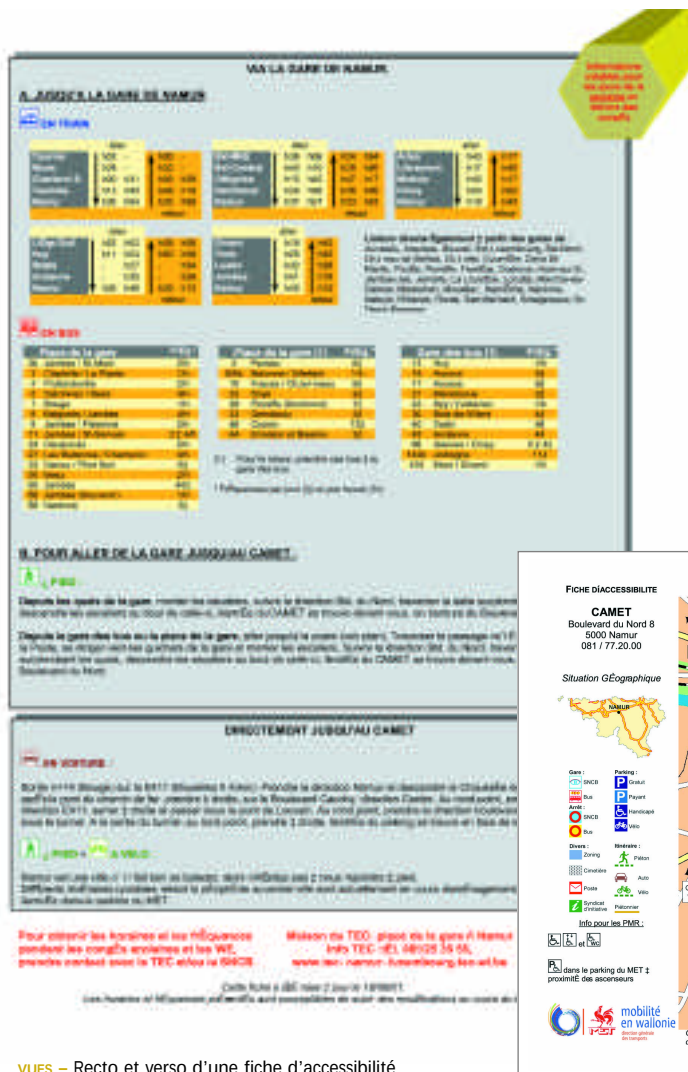
Il ne vous reste plus qu'à l'imprimer sur papier ou à la diffuser par courrier électronique

Des formations sont organisées régulièrement pour les personnes qui souhaitent réaliser une fiche d'accessibilité (FA). Au cours de celle-ci, les principales étapes de la réalisation d'une fiche seront présentées. Cette formation peut être suivie à n'importe quel moment, mais de préférence durant les phases 2 à 4.

Quel soutien est apporté à la réalisation de fiches d'accessibilité ?

À partir du 25 septembre 2001, le Service Fiches d'Accessibilité met à votre disposition : un guide méthodologique, des modèles de fiches prêtes à l'emploi, des modèles de fiches terminées, un service cartographique, une formation et une assistance téléphonique.

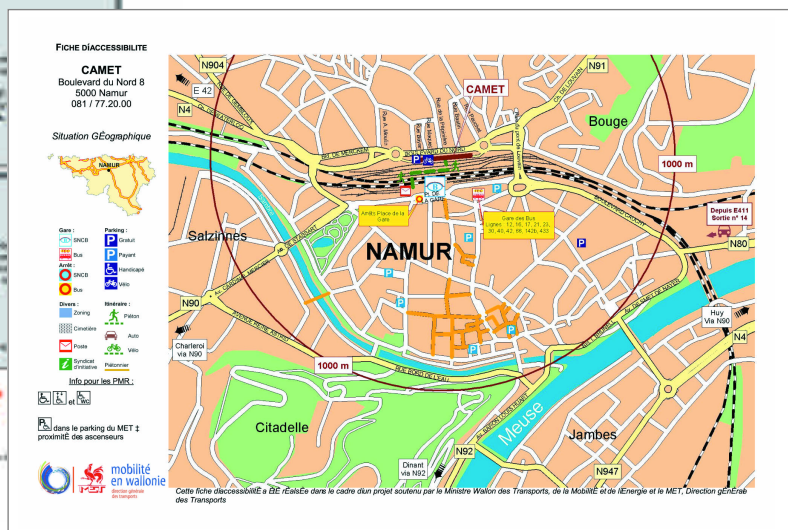
Contact : Service Fiches d'Accessibilité
Direction générale des Transports (D311) du MET
8, boulevard du Nord
5000 Namur
Tél. : 081 77 31 05, 081 77 31 08, 081 77 31 20
E-mail : fiches-access-mobilite@met.wallonie.be



Le conseiller en mobilité et la fiche d'accessibilité

Avec les outils proposés, le conseiller en mobilité peut

- réaliser une fiche pour les principaux bâtiments communaux ;
- la joindre systématiquement aux invitations ;
- l'insérer sur le site internet de la commune ou de l'institution ;
- organiser une séance de formation sur la fiche d'accessibilité ;
- aider les associations et les entreprises de la commune à réaliser leurs propres fiches.



VUES – Recto et verso d'une fiche d'accessibilité

SOURCE – MET

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Conseils de lecture

Pour la rentrée, nous vous suggérons deux publications sur les aménagements de voiries.

- «Coup d'œil sur les voiries wallonnes : aperçu des aménagements de voiries en Région wallonne», IBSR 2000

Ce manuel, dont le but est de guider les gestionnaires des communes dans leurs choix d'aménagements de voiries, présente les réalisations accomplies à travers la Wallonie au travers de nombreuses illustrations (réparties en trois chapitres : en agglomération, hors agglomération et aménagements spécifiques).

- «Les aménagements de voiries et le transport exceptionnel. Brochure d'information technique à l'intention des gestionnaires de voiries», Ministère fédéral des Communications et de l'Infrastructure, IBSR 2000

Transport peu connu mais pourtant indispensable, le transport exceptionnel fait ici l'objet d'une brochure qui, outre une définition complète de ce type de transport, présente également trois études de cas : les aménagements à Wanze, à Renaix et sur le boulevard de Smet de Naeyer à Bruxelles.



POINT DE CONTACT

Dépôt des articles

Si, comme les CeM de Chaudfontaine et de Dinant, vous souhaitez proposer un article pour le CeMaphore, nous vous demandons de bien vouloir nous l'envoyer pour le premier jour du mois qui précède celui de la publication. Les articles doivent faire un maximum de 3000 caractères (espaces compris), nous être fournis par mail ou sur disquette et être idéalement accompagnés d'illustrations (photos, graphiques, etc.).

À vos plumes !

L'AGENDA

Du réseau

Formations semestrielles et dossiers thématiques

- Novembre 2001 (27 et 28 pour les grandes communes et 29 et 30 pour les petites communes) : formation n°2 : «Mobilité et aménagement du territoire»

Une convocation précise sera adressée en temps voulu aux CeM concernés

- Décembre 2001, dossier thématique n°3 : «La gestion de la demande de transport»

BILLET D'HUMOUR

VUE - Retour de vacances en covoiturage

N'hésitez pas à nous faire part de photos ou d'anecdotes humoristiques sur la mobilité, nous nous ferons un plaisir de les faire paraître dans un des prochains numéros du CeMaphore.



L'AGENDA

Hors réseau

- Vendredi 14 septembre, de 9h30 à 17h00 dans les auditoriums Socrate à Louvain-la-Neuve : Forum européen «Transport et Environnement» organisé par les 4 fédérations d'associations environnementales (IEW, IEB, BBL, BRAL)

Infos : Inter-Environnement Bruxelles, asbl
Rue du Midi, 165 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02 223 01 01 - Fax : 02 223 12 96
E-mail : info@ieb.be
Internet : <http://www.ieb.be>

- Du 17 au 21 septembre : 12^e édition de la conférence «Velo-City» à Edimbourg et Glasgow (Ecosse)

Infos :
Internet : <http://www.velo-city2001.org>
Fax +44 (0) 141 287 90 59
E-mail : erl.wilkie@land.glasgow.gov.uk

- Du 22 au 30 septembre : «Semaine de la mobilité»

Avec le 22 septembre «En ville sans ma voiture» et le samedi 29 septembre, la journée «Train Tram Bus».

Infos (Internet) : <http://www.semainemobilite.org>

Mercredi 26 septembre : colloque sur la mobilité urbaine organisé par la Ville de Charleroi.

Infos : Société Ramses
Tél. : 071 36 14 36
ou le CeM de la Ville de Charleroi
Tél. : 071 86 19 00 - Fax : 071 86 20 93

- Du 21 au 24 octobre à Berlin (Allemagne) : «18^{ème} symposium international du véhicule électrique»

Infos (Internet) : <http://evs18.tu-berlin.de>

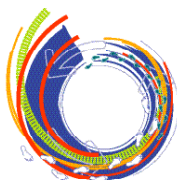
- Du 21 au 23 novembre à Bordeaux (France) : «Les rencontres du transport public : Comment rompre la dépendance à l'automobile ?»

Infos (Internet) : <http://www.gart.org>

Votre commune ou votre institution organise un colloque, une rencontre, une activité en lien avec la mobilité, envoyez-nous les modalités pratiques et nous les glisserons dans cet agenda.

Si vous n'êtes pas CeM et que vous voulez recevoir régulièrement le CeMaphore ou, si vous voulez que le CeMaphore soit envoyé à une personne, veuillez transmettre les coordonnées à Isabelle Dullaert (gestionnaire du réseau), par fax ou par e-mail.

Isabelle Dullaert - Gestionnaire du Réseau des CeM
D311 - Direction des Etudes et de la Programmation
Boulevard du Nord, 8, B-5000 NAMUR
Tel : 081/77.31.26, Fax : 081/77.38.22
E-mail : reseau-cem@met.wallonie.be



**mobilité
en wallonie**
direction générale
des transports